



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Pastilles Acide Cyanurique

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Pastilles Acide Cyanurique

Numéro du produit 31510063.X (avec X=B,C,D) 31502010.X (avec X=A; B ou C)

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Réactif pour l'analyse de l'eau

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur CIFEC 12 bis rue du Cdt Pilot 92200 NEUILLY S/SEINE FRANCE  
Tél.: (33) 1 46.40.49.49 Fax: (33) 1 46.40.00.87

Service chargé des renseignements :  
e-mail: [info@cifec.fr](mailto:info@cifec.fr)  
Département "sécurité des produits"

Contact pour les informations techniques:  
Service Technique  
e-mail: [info@cifec.fr](mailto:info@cifec.fr)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Urgences numéro unique d'appel européen : 112 (UE)

Centre Anti - Poison, France e-mail : [cap.paris@lrp.aphpa.fr](mailto:cap.paris@lrp.aphpa.fr)  
Permanence Médicale téléphonique Tél. +33 (0)1 4005 4848 Fax. +33 (0)1 4005 4193

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Pastilles Acide Cyanurique

### Pictogramme de danger



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mentions de danger</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contient</b>	HYDROGÉNOSULFATE DE POTASSIUM
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>HYDROGÉNOSULFATE DE POTASSIUM</b>			<b>10-20%</b>
Numéro CAS: 7646-93-7	Numéro CE: 231-594-1	Numéro d'enregistrement REACH: N/A	
<b>Classification</b>			
Skin Corr. 1B - H314			
Eye Dam. 1 - H318			
STOT SE 3 - H335			
<b>DISULFITE DE DISODIUM MÉTABISULFITE DE SODIUM</b>			<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 7681-57-4	Numéro CE: 231-673-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119531326-45-XXXX	
<b>Classification</b>			
Acute Tox. 4 - H302			
Eye Dam. 1 - H318			

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

<b>Commentaires sur la composition</b>	WHEN DISSOLVED IN WATER THE TABLETS PRODUCE A SOLUTION WHOSE pH IS OUTSIDE OF THE RANGE QUOTED FOR 'EXTREME pH' (CLP 3.2.3.3.4.2).
--	--

## Pastilles Acide Cyanurique

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Ce produit est sévèrement irritant.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Pastilles Acide Cyanurique

**Méthodes de nettoyage** Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Arrêter la fuite si possible sans risque. NE PAS toucher à la matière déversée. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### DISULFITE DE DISODIUM MÉTABISULFITE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

**Protection des mains** Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

**Mesures d'hygiène** Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

**Protection respiratoire** Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Sans odeur.

## Pastilles Acide Cyanurique

pH	pH (solution concentrée): 6.4
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

### 9.2. Autres informations

Autres informations	Pas de données disponibles.
---------------------	-----------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage prescrites.
--------------------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Inconnu.
--------------------------------------	----------

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.
---------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
------------------------	---

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.
-------------------------------------	---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Pas de données disponibles.
-----------------------	-----------------------------

Information générale	Pas de danger spécifique pour la santé connu.
----------------------	---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.
-------------	--

### 12.1. Toxicité

Toxicité	Pas de données disponibles.
----------	-----------------------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.
------------------------------	--

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
---------------------------	--

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.
----------	------------------------------------

## Pastilles Acide Cyanurique

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Indications de transport routier** Le produit n'est pas classé comme emballé selon ADR section 3.5.1.4

**Indications de transport maritime** Le produit n'est pas classé comme emballé selon IMDG section 3.5.1.4

**Indications de transport aérien** Le produit n'est pas soumis aux exigences de l'IATA tel que conditionné sur la base de "quantités de minimis" selon IATA Dangerous Goods Regulations du paragraphe 2.6.10.1

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2509

N° ONU (IMDG) 2509

N° ONU (ICAO) 2509

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

**Nom d'expédition (IMDG)** POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

**Nom d'expédition (ICAO)** POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

**Nom d'expédition (ADN)** POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

**Classe ADR/RID** 8

**Etiquette ADR/RID** 8

**Classe IMDG** 8

**Classe/division ICAO** 8

**Etiquettes de transport**



### 14.4. Groupe d'emballage

**Groupe d'emballage (ADR/RID)** II

**Groupe d'emballage (IMDG)** II

## Pastilles Acide Cyanurique

Groupe d'emballage (ICAO) II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Code de consignes  
d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du  
danger (ADR/RID) 80

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles.

### Inventaires

#### États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### États-Unis (TSCA) 12 (b)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par L. Morgan

Date de révision 19/05/2017

Révision 18

Remplace la date 22/03/2017

Statut de la FDS Approuvé.

## Pastilles Acide Cyanurique

**Mentions de danger dans leur intégralité**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.